

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DE DROIT ET SCIENCES POLITIQUES

Conseil scientifique
Ns 12 /CSF/2015

PROCES VERBAL DE REUNION
DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA FACULTE
Session d'été séance du 30/06/2015

Le Conseil Scientifique de la faculté de droit et des sciences politiques, réuni ce jour mardi trente juin deux mille quinze (30/06/2015) à 10 heures, sous la présidence du Professeur KACHER Abdelkader, en présence de Monsieur IGLOULI Mohamed, Doyen de la faculté ;

Etaient présents

Membres élus :

- Melle AMAZOUZ Latifa ;
- Melle AKKACHE Fadila;
- Melle BENYOUCEF Nabila ;
- Monsieur OUREMDINI Chabane ;
- Monsieur MEHALBI Mourad ;

Membres de droit :

- Melle YESSAD Houria, Vice Doyenne chargée de la post-graduation, de la recherche scientifique et de l'habilitation universitaire ;
- Monsieur ZEROUROU Nacer, Chef du département de droit ;
- Monsieur HAMDANI Lounès, Chef du département des sciences politiques ;
- Monsieur DJEBALI Ouamar, directeur du laboratoire Lamod ;
- Monsieur KAIS Cherif, directeur du laboratoire droit et nouvelles technologies ;
- Monsieur BOUBCHIR Mohand-Amokrane, Président du CSD Droit ;
- Monsieur BAGHZOUZ Aomar, Président du CSD Sciences politiques ;
- Monsieur IDRENMOUCHE Nabil, responsable de la Bibliothèque ;

Après avoir pris acte de la régularité de la tenue de la session au vu de la condition de quorum requis par la réglementation en vigueur, le Conseil a procédé à l'examen de l'ordre du jour, arrêté de commun accord avec Monsieur le Doyen de la Faculté, portant sur :

1. *Etude des dossiers relatifs aux soutenances de thèses d'habilitation, de doctorat et de Magister (désignation de jurys);*
2. *Divers.*

Sur le premier point de l'ordre du jour: *Etude des dossiers relatifs aux soutenances* :

1.1. Habilitation universitaire:

1.1.1.. Dossier de l'enseignante chercheuse ZIDELMAL Safia, UMMTO :

Le Conseil scientifique,

Considérant la décision n° 18/VRPGRS/2015 du 26/04/2015, portant notification de jury d'examen du dossier de candidature de Madame ZIDELMAL Safia, enseignante chercheuse à l'UMMTO, en vue d'une habilitation universitaire ;

Suite aux rapports positifs présentés par les membres rapporteurs suivants :

Professeur OULDRABAH IGLOULI Safia, en date du 14/06/2015, UMMTO ;

Professeur YAHIAOUI Amar, en date du 15/06/2015, UMMTO;

Professeur YOUSFI Amel, en date du 18/05/2015, Université de Boumerdès ;

Le Conseil propose les membres examinateurs suivants :

Professeur KACHER Abdelkader, UMMTO ;

Professeur REDDAF Ahmed, Professeur, Université de Bouira, Examineur ;

Professeur SADOUK Omar, Professeur, UMMTO, Examineur ;

En conséquence, le jury d'habilitation est constitué de :

Professeur KACHER Abdelkader, UMMTO, Président ;

Professeur OULDRABAH IGLOULI Safia, UMMTO, Rapporteur ;

Professeur YAHIAOUI Amar, UMMTO, Rapporteur.

Professeur YOUSFI Amel, UMMTO, Rapporteur ;

Professeur SADOUK Omar, UMMTO, Examineur ;

Professeur REDDAF Ahmed, Université de Bouira, Examineur ;

1.1.2.. Dossier de l'enseignante chercheuse DJELLAL Messad, UMMTO :

Le Conseil scientifique,

Considérant la décision n° 21/VRPGRS/2015 du 26/04/2015, portant notification de jury d'examen du dossier de candidature de Madame DJELLAL Messad, enseignante chercheuse à l'UMMTO, en vue d'une habilitation universitaire ;

Suite aux rapports positifs présentés par les membres rapporteurs suivants :

Professeur SI YUCEF KEDJAR Zahia-Houria, 04/05/2015, UMMTO ;

Professeur OULDRABAH IGLOULI Safia, en date du 14/06/2015, UMMTO ;

Professeur SAMAR Nasreddine, en date du 25/05/2015, Université de Jijel;

Le Conseil propose les membres examinateurs suivants :

Professeur KETTOU Mohamed-Cherif, UMMTO ;

Professeur BOUBCHIR Mohand-Amokrane, UMMTO,

Professeur BOUDRIOUA Abdelkrim, UAMB;

En conséquence, le jury d'habilitation est constitué de :

Professeur KETTOU Mohamed-Cherif, UMMTO, Président ;
Professeur SI YOUCEF KEDJAR Zahia-Houria, UMMTO, Rapporteur ;
Professeur OULDRABAH IGLOULI Safia, UMMTO, Rapporteur ;
Professeur SAMAR Nasreddine, Université de Jijel, Rapporteur ;
Professeur BOUBCHIR Mohand-Amokrane, UMMTO, Examineur,
Professeur. BOUDRIOUA Abdelkrim UAMB, Examineur,

1.1.3.. Dossier de l'enseignant chercheur SAM Lyes, UMMTO :

Le Conseil scientifique,

Considérant la décision n° 16/VRPGRS/2015 du 23/04/2015, portant notification de jury d'examen du dossier de candidature de Monsieur SAM Lyes, enseignant chercheur à l'UMMTO, en vue d'une habilitation universitaire ;

Suite aux rapports positifs présentés par les membres rapporteurs suivants :

Professeur KAIS Cherif, en date du 30/04/2015, UMMTO ;
Professeur KANOUN TELEB Nacira, en date du 07/06/2015, UMMTO ;
Professeur ELBKIRAT Abdelkader, en date du 27/04/2015, Université d'Alger 1;

Le Conseil propose les membres examinateurs suivants :

Professeur KACHER Abdelkader, UMMTO ;
Professeur TADJER Mohamed, UMMTO ;
Professeur KHELIFANE Karim, ENSSP/Alger ;

En conséquence, le jury d'habilitation est constitué de :

Professeur KACHER Abdelkader, UMMTO, Président ;
Professeur KAIS Cherif, UMMTO, Rapporteur ;
Professeur KANOUN TELEB Nacira, UMMTO, Rapporteur ;
Professeur ELBKIRAT Abdelkader, Université d'Alger1, Rapporteur ;
Professeur TADJER Mohamed, Examineur ;
Professeur KHELIFANE Karim, ENSSP/Alger, Examineur ;

1.1.4.. Dossier de l'enseignante chercheuse TIAB Nadia, UAMB :

Le Conseil scientifique,

Considérant la décision n° 20/VRPGRS/2015 du 26/04/2015, portant notification de jury d'examen du dossier de candidature de Madame TIAB Nadia, enseignante chercheuse à l'Université Abderrahmane Mira de Béjaia, en vue d'une habilitation universitaire ;

Suite aux rapports positifs présentés par les membres rapporteurs suivants :

Professeur MACHOU Ammar, en date du 24/06/2015, UMMTO ;
Professeur ZOUAIMIA Rachid, en date du 11/05/2015, UAMB ;
Professeur. BOUDRIOUA Abdelkrim, en date du 03/05/2015, UAMB;

Le Conseil propose les membres examinateurs suivants :

Professeur AIBOUT Mohand-Ouali, UMMTO ;
Professeur LOUNACI SAIDANI Djedjiga, UMMTO ;
Dr. CHERIFI Slimane, MCA, Université d'Alger ;

En conséquence, le jury d'habilitation est constitué de :

Professeur AIBOUT Mohand-Ouali, UMMTO, Président ;
Professeur MACHOU Ammar, UMMTO, Rapporteur ;
Professeur ZOUAIMIA Rachid, UAMB, Rapporteur ;
Professeur. BOUDRIOUA Abdelkrim, UAMB, Rapporteur;
Professeur LOUNACI SAIDANI Djedjiga, Examinatrice ;
Dr. CHERIFI Slimane, MCA, Université d'Alger, Examineur,

1.1.5.. Dossier de l'enseignante chercheuse TOUATI Nassera, UMMTO :

Le Conseil scientifique,

Considérant la décision n° 18/VRPGRS/2015 du 26/04/2015, portant notification de jury d'examen du dossier de candidature de Madame TOUATI Nassera, enseignante chercheuse à l'UMMTO, en vue d'une habilitation universitaire ;

Suite aux rapports positifs présentés par les membres rapporteurs suivants :

Professeur. AIBOUT Mohand Ouali, en date du 27/06/2015, UMMTO ;
Dr. AIT MANSOUR Kamel, MCA, en date du 12/05/2015, U/Béjaia;
Dr. BOUDRIOUA Abdelkrim, MCA, en date du 17/05/2015, U/Béjaia ;

Le Conseil propose les membres examinateurs suivants :

Professeur MACHOU Ammar, UMMTO ;
Professeur KETTOU Mohamed-Cherif, UMMTO;
Professeur HACENE Nadia, UMMTO ;

En conséquence, le jury d'habilitation est constitué de :

Professeur MACHOU Ammar, UMMTO, Président ;
Professeur. AIBOUT Mohand Ouali, UMMTO, Rapporteur;
Dr. AIT MANSOUR Kamel, MCA, U/Béjaia, Rapporteur;
Professeur. BOUDRIOUA Abdelkrim, U/Béjaia, Rapporteur;
Professeur KETTOU Mohamed-Cherif, UMMTO, Examineur ;
Professeur HACENE Nadia, UMMTO, Examinatrice ;

1.1.6.. Dossier de l'enseignant chercheur HASSANI Khaled, Bejaia :

Le Conseil scientifique,

Considérant la décision n° 15/VRPGRS/2015 du 21/04/2015, portant notification de jury d'examen du dossier de candidature de Monsieur HASSANI Khaled, enseignant chercheur à l'Université de Bejaia, en vue d'une habilitation universitaire ;

Suite aux rapports positifs présentés par les membres rapporteurs suivants :

Professeur. BAGHZOUZ Aomar, en date du 29/06/2015, UMMTO ;

Professeur. BOUDRIOUA Abdelkrim, en date du 27/04/2015, U/Béjaia;
Dr. DAHMANI Abdeslam, MCA, en date du 03/05/2015, U/Béjaia ;

Le Conseil propose les membres examinateurs suivants :

Professeur YAHIAOUI Amar, UMMTO ;
Professeur ZOUAIMIA Rachid, UMBB ;
Dr. KEBAILI Tayeb, UAM Béjaia ;

En conséquence, le jury d'habilitation est constitué de :

Professeur YAHIAOUI Amar, UMMTO, Président ;
Professeur ZOUAIMIA Rachid, UAM Béjaia, Examineur,
Professeur BAGHZOUZ Aomar, UMMTO, Rapporteur;
Dr. DAHMANI ABdeslam, MCA, U/Béjaia, Rapporteur;
Dr. KEBAILI Tayeb, MCA, UAM Béjaia, Examineur
Professeur BOUDRIOUA Abdelkrim, U/Béjaia, Rapporteur;

1.2. Thèses de doctorat

1.2.1. Impétrante : AIT IFTENE Nadia

Le Conseil scientifique,

Vu le rapport de soutenabilité rédigé par Monsieur AHMIA Slimane, directeur de thèse, MCA à la faculté de droit d'Alger 1, en date du 06/04/2013 ;

Vu le DE n° 98-254 du 17 août 1998, relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire, modifié et complété ;

Vu la note ministérielle n° 156/DGEFS/DFDHU/2014 du 13 juillet 2014 portant soutenances de doctorat, notamment son paragraphe 3 (le doctorant ayant finalisé son travail (thèse rédigée), peut prétendre à la soutenance de sa thèse après l'acceptation officielle de son article par une revue scientifique reconnue et du domaine) ;

Considérant la note ministérielle n° 870/SG/2013 du 08 octobre 2013, portant délai supplémentaire pour finalisation et soutenance de thèse de doctorat ;

Vu la thèse présentée intitulée

التعديل الانفرادي لعقد العمل وسيلة لحسن سير العمل في المؤسسة

Vu l'article portant sur :

العقوبة التأديبية بين السلطة التقديرية لصاحب العمل وضمن محاكمة عادلة للعامل

Vu la résolution du CSU en matière d'expertise d'articles en vue soutenance de thèse de doctorat ;

Après avoir pris acte des conclusions favorables émises par messieurs les professeurs SERROUR Mohamed de l'Université de Bouira (08/06/2015) ; Melle HACENE Nadia de l'UMMTO (03/06/2015) ; OUADHAH Rachid de l'UMMTO (23/05/2015), membres experts sur la valeur scientifique de l'article versée par l'impétrante AIT IFTENE Nadia intitulé :

العقوبة التأديبية بين السلطة التقديرية لصاحب العمل وضمن محاكمة عادلة للعامل

Le Conseil scientifique désigne les membres du jury de soutenance de la thèse en vue du diplôme de doctorat en sciences, spécialité Droit, préparée par l'impétrante AIT IFTENE Nadia sous la direction du Professeur AHMIA Slimane, portant sur le sujet :

التعديل الانفرادي لعقد العمل وسيلة لحسن سير العمل في المؤسسة

Melle HACENE Nadia, Professeur, UMMTO, Présidente;
Monsieur AHMIA Slimane, Professeur, Université d'Alger 1, Rapporteur;
Monsieur SERROUR Mohamed, Professeur, Université de Bouira, Examineur ;
Monsieur KESSAL Larbi, MCA, Université d'Alger 1, Examineur ;
Monsieur OUADAH Rachid, MCA, UMMTO, Examineur ;
Monsieur NEKMOUCHE Jugurta, MCA, UMMTO, Examineur;

1.2.2. Impétrant : OULDBOUKHITINE Abdelkader

Le Conseil scientifique,

Vu le rapport de soutenabilité rédigé par Monsieur KACHER Abdelkader, directeur de thèse, Professeur, UMMTO, en date du 29/06/2015 ;

Vu le DE n° 98-254 du 17 août 1998, relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire, modifié et complété ;

Considérant la note ministérielle n° 870/SG/2013 du 08 octobre 2013, portant délai supplémentaire pour finalisation et soutenance de thèse de doctorat ;

Vu la thèse présentée intitulée

المنازعات البحرية والقانون الدولي-من قانون القوة إلى قوة القانون

Vu l'article portant sur :

تسوية منازعات قاع البحار والمحيطات خارج الولاية الوطنية في إطار اتفاقية الأمم المتحدة لسنة 1982

Publié dans la Revue Critique de droit et sciences politiques de l'UMMTO, n° 01/2013, pp. 2586272 ;

Le Conseil scientifique désigne les membres du jury de soutenance de la thèse en vue du diplôme de doctorat es sciences, spécialité Droit, préparée par l'impétrant OULDBOUKHITINE Abdelkader sous la direction du Professeur KACHER Abdelkader, portant sur le sujet :

المنازعات البحرية والقانون الدولي -من قانون القوة إلى قوة القانون

Monsieur IGLOULI Mohamed, Professeur, UMMTO, Président,
Monsieur KACHER Abdelkader, Professeur, UMMTO, Rapporteur,
Monsieur LARABA Ahmed, Professeur, Université d'Alger1 Examineur,
Monsieur TADJER Mohamed, Professeur, UMMTO, Examineur
Monsieur KHELFAANE Karim, Professeur, ENSSP/Alger, Examineur,
Monsieur HAMMOUD Bedreddine, MCA, Université d'Alger 3, Examineur,

1.2.3. Impétrant : AOUADI Farid

Le Conseil scientifique,

Vu le rapport de soutenabilité rédigé par Monsieur RABHI Ahcène, directeur de thèse, MCA à la faculté de droit et des sciences politiques, Université de Boumerdès ; en date du 25/06/2015 ;

Vu le DE n° 98-254 du 17 août 1998, relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire, modifié et complété ;

Considérant la note ministérielle n° 870/SG/2013 du 08 octobre 2013, accordant un délai supplémentaire de deux années pour finalisation et soutenance de thèse de doctorat ;

Vu la thèse présentée intitulée

الضمانات الدستورية للحقوق والحريات في الدساتير المغربية دراسة تحليلية ومقارنة

Vu l'article portant sur :

الضمانات الدستورية للحقوق والحريات في الدساتير الجزائرية

Publié dans la Revue Critique de Droit et Sciences Politiques, RCDSP, n° 01/2014, pp. 269-312 ;

Le Conseil scientifique désigne les membres du jury de soutenance de la thèse en vue du diplôme de doctorat en sciences, spécialité Droit, préparée par l'impétrant AOUADI Farid sous la direction de Monsieur RABHI Ahcène, MCA, portant sur le sujet :

الضمانات الدستورية للحقوق والحريات في الدساتير المغربية دراسة تحليلية ومقارنة

M. TALEB Tahar, Professeur, UMMTO, Président;

M. RABHI Ahcène, MCA, Université de Boumerdès, Rapporteur;

Madame LOUNACI SAIDANI Djedjiga, Professeur, UMMTO, Examinatrice ;

M. ABOUHANI Ali, Professeur, Université de Médéa, Examineur ;

M. ELBKIRAT Abdelkader, Professeur, Université d'Alger1, Examineur ;

M. AMMARI Tahar Eddine, MCA, UMMTO, Examineur.

1.2.4. Impétrant : ARTEBAS Nadir

Le Conseil scientifique,

Vu le rapport de soutenabilité rédigé par Monsieur IGLOULI Mohamed, directeur de thèse, Professeur, UMMTO, en date du 29/06/2015 ;

Vu le DE n° 98-254 du 17 août 1998, relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire, modifié et complété ;

Considérant la note ministérielle n° 870/SG/2013 du 08 octobre 2013, accordant un délai supplémentaire de deux années pour finalisation et soutenance de thèse de doctorat ;

Vu la thèse présentée intitulée : العلاقة بين السر المصرفي وعمليات تبييض الأموال – دراسة مقارنة-

Vu l'article portant sur : الالتزام بالسر المصرفي واعتبارات الضرورة:

Publié dans la Revue Critique de Droit et Sciences Politiques, RCDSP, n° 02/2013 pp207-231 ;

Le Conseil scientifique désigne les membres du jury de soutenance de la thèse en vue du diplôme de doctorat en sciences, spécialité Droit, préparée par l'impétrant **ARTEBAS Nadir** sous la direction de Monsieur M. IGLOULI Mohamed , Professeur, portant sur le sujet :

العلاقة بين السر المصرفي وعمليات تبييض الأموال – دراسة مقارنة-

M.KAIS Cherif, Professeur, UMMTO, Président ;

M. IGLOULI Mohamed, Professeur, UMMTO, Rapporteur;

Melle YESSAD Houria, PMCA, UMMTO, Examinatrice;

M. ELBKIRAT Abdelkader, Professeur, Université d'Alger1, Examineur ;

Melle YOUSFI Amel, Professeur, Université de Boumerdès, Examinatrice ;

M. NEGGADI Abdelhafid, Professeur, Université de Tiaret, Examineur.

1.2.5. Impétrant : SELMANI ELFODIL

Le Conseil scientifique,

Vu le rapport de soutenabilité rédigé par Monsieur BELMAMI Amar, directeur de thèse, Professeur à la faculté de droit et des sciences politiques, Université de Sétif ; en date du 15/03/2015 ;

Vu le DE n° 98-254 du 17 août 1998, relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire, modifié et complété ;
Considérant la note ministérielle n° 870/SG/2013 du 08 octobre 2013, accordant un délai supplémentaire de deux années pour finalisation et soutenance de thèse de doctorat ;

Vu la thèse présentée intitulée

الإفلاس في التقنين التجاري الجزائري

Vu l'article portant sur :

الصفة في رفع دعوى الإفلاس

publié dans la Revue Académique de Recherche Juridique, RARJ, Volume 07, n° 01/2013, pp. 96-103;

Le Conseil scientifique désigne les membres du jury de soutenance de la thèse en vue du diplôme de doctorat en sciences, spécialité Droit, préparée par l'impétrant **SELMANI ELFOUDIL** sous la direction de Monsieur BELMAMI Amar Professeur à la faculté de droit et des sciences politiques, Université de Sétif , portant sur le sujet :

الإفلاس في التقنين التجاري الجزائري

Madame SI YUCEF Zahia-Houria, Professeur, UMMTO, Présidente;
M. BELMAMI Amar Professeur à la faculté de droit et des sciences politiques, Université de Sétif, Rapporteur;
Madame FOUJIL Nadia, Professeur, Université d'Alger1, Examinatrice
Melle YESSAD Houria, MCA, UMMTO, Examinatrice;
M. AIT MANSOUR Kamal, MCA, UAMB, Examineur ;
Melle AMAZOUZ Latifa, MCA, UMMTO, Examinatrice.

1.2.6.. Impétrant AGAB Abdelsamed

Le Conseil scientifique,

Vu le rapport de soutenabilité rédigé par Monsieur HADDAD Elaid directeur de thèse, Professeur au centre universitaire de Tipaza, en date du 23/11/2014;
Vu le DE n° 98-254 du 17 août 1998, relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire, modifié et complété ;

Vu la thèse présentée intitulée :

المسؤولية الدولية عن الإساءة للأديان السماوية

Vu l'article portant sur :

الحماية القانونية لحرية الرأي و العقيدة في المواثيق الدولية و الشريعة الإسلامية

publié dans la revue

مجلة البحوث و الدراسات القانونية و السياسية، مجلة تصدر عن كلية الحقوق والعلوم السياسية بجامعة البليدة 2 ،
العدد السادس، نوفمبر 2014، ص ص. 53- 71

Vu le PV du Conseil Scientifique en date du 16/03/2015 désignant trois experts en vue de dire le caractère scientifique de l'article ci-dessus cité ;

Vu le rapport **positif** établi en date du 05/04/2015 par le professeur BENCHOUIKH Rachid de l'université de Blida2 ;

Vu le rapport **positif** établi en date du 14/04/2015 par M. BOUIZRI Said, MCA à L'UMMTO ;

Vu le rapport **négalif** établie en date du 27/05/2015 par M. AMMARI Tahar Eddine soulignant l'acte de reproduction intégrale de plusieurs pages du commentaire n°22 du comité des droit de l'homme (copie du commentaire juin au rapport),

En conséquence, le conseil scientifique, après débat, désigne le Professeur YAHIAOUI Amar de l'UMMTO, pour une dernière expertise de l'article intitulé :

الحماية القانونية لحرية الرأي و العقيدة في المواثيق الدولية و الشريعة الإسلامية

afin que le Conseil puisse se prononcer sur l'acceptation ou le rejet définitif de cet article, comme document de fond soutenant la constitution d'un jury de soutenance conformément aux dispositions pertinentes du DE n°98-254 du 17/08/1998, relatif à la formation doctorale, à la poste graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire, modifié et complété.

1.2.7. Impétrant : ZIAD Adel

Le Conseil scientifique,

Vu le rapport de soutenabilité rédigé par Monsieur BOUDRIOUA Abdelkrim, directeur de thèse, MCA à la faculté de droit et des sciences politiques de Béjaia, en date du 21/04/2015;

Vu le DE n° 98-254 du 17 août 1998, relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire, modifié et complété ;

Vu la thèse présentée intitulée :

تسريح الموظف العمومي و ضماناته

Vu l'article portant sur :

تسريح الموظف العمومي كأثر للعقوبة الجزائية

publié dans la revue académique de recherche juridique, Université de Bejaia, Volume 6, n° 2/2012, pp. 258-274;

Vu la résolution du CSU en matière d'expertise d'articles en vue soutenance de thèse de doctorat ;

Vu le rapport positif d'expertise rédigé en date du 31/05/2015 par le professeur ZOUAIMIA Rachid ou il émet un avis favorable à la prise en compte de l'article expertisé dans le cadre de la constitution du dossier de candidature en vue de la soutenance de la thèse de doctorat présenté par M. ZIAD Adel ;

Vu le rapport positif d'expertise rédigé en date du 18/05/2015 par le professeur LOUNACI SAIDANI Djedjiga ou elle émet un avis favorable à la prise en compte de l'article expertisé dans le cadre de la constitution du dossier de candidature en vue de la soutenance de la thèse de doctorat présenté par M. ZIAD Adel ;

Vu le rapport positif d'expertise rédigé en date du 28/06/2015 par le professeur AIBOUT Mohand Ouali ou il émet un avis favorable à la prise en compte de l'article expertisé dans le cadre de la constitution du dossier de candidature en vue de la soutenance de la thèse de doctorat présenté par M. ZIAD Adel ;

Le conseil, après délibération désigne les membres du jury suivant ;

M. MACHOU NEBALI Fetta, Professeur, UMMTO, Présidente ;

M. BOUDRIOUA Abdelkrim, Professeur, UAMB, Rapporteur;

M.AIBOUT Mohand-Ouali, Professeur, UMMTO, Examineur ;

M. LOUNACI SAIDANI Djedjiga, Professeur, UMMTO, Examinatrice ;

M.SERROUR Mohamed, Professeur, Université de Bouira, Examineur ;

M. AHMIA Slimane, Professeur, Université d'Alger1, Examineur.

1.2.8. Impétrant : BELMIHOUB Abdenasser

Le Conseil scientifique,

Vu le rapport de soutenabilité rédigé par Monsieur Djafour Mohammed Said ; directeur de thèse, Professeur à l'UMMTO, en date du 28/04/2015;

Vu le DE n° 98-254 du 17 août 1998, relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire, modifié et complété ;

Vu la thèse présentée intitulée :

مبدأ تطبيق الأحكام الأكثر نفعا للعامل في قانون العمل الجزائري

Vu l'article portant sur :

حفظ المزايا الفردية المكتسبة للعامل

publié dans la revue académique de recherche juridique, Université de Bejaia, volume 11/2015, n° 1/2015, p. 253-273;

Le conseil, après délibération désigne les membres du jury suivant ;

Madame MACHOU NEBBALI Fetta, Professeur, UMMTO, Présidente ;

M. DJAFOUR Mohammed-Said, Professeur, UMMTO;

M.SAMAR Nasreddine, Professeur, Université de Jijel, Examineur ;

M. AHMIA Slimane, Professeur, Université d'Alger1, Examineur ;

M.SERROUR Mohamed, Professeur, Université de Bouira, Examineur ;

Melle. HACENE Nadia, Professeur, UMMTO, Examinatrice.

1.2.9. Impétrant : AIT SAHED Kahina

Le Conseil scientifique,

Vu le rapport de soutenabilité rédigé par Monsieur MACHOU Ammar ; directeur de thèse, Professeur à l'UMMTO, en date du 29/06/2015;

Vu le DE n° 98-254 du 17 août 1998, relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire, modifié et complété ;

Vu la thèse présentée intitulée :

إختلال توازن الإلتزامات في عقد الاعتماد الإجاري

Vu l'article portant sur :

حق المستأجر في الضمان في عقد الاعتماد الإجاري في ظل القانون الجزائري

publié dans la revue critique de droit et des sciences politiques, n° 2/2014, pp. 159-183

Le conseil, après délibération désigne les membres du jury suivant ;

M. KETTOU Mohamed-Cherif, Professeur, UMMTO, Président ;

M. MACHOU Ammar, Professeur, UMMTO, Rapporteur ;

Mme. SI YUCEF KEDJAR Zahia-Houria, Professeur, UMMTO, Examinatrice ;

M. BENROKIA Benyoucef, Professeur, Université Blida, Examineur ;

M. AIT MANSOUR Kamal, MCA, UAMB, Examineur ;

M. FETTAK Ali, Professeur, Université de Tiaret, Examineur.

1.2.10. Impétrant : MOUKA Abdelkrim

Le Conseil scientifique,

Vu le rapport de soutenabilité rédigé par Monsieur MACHOU Ammar ; directeur de thèse, Professeur à l'UMMTO, en date du 29/06/2015;

Vu le DE n° 98-254 du 17 août 1998, relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire, modifié et complété ;

Vu la thèse présentée intitulée :

تأثير تغيير الظرف على استقرار الثمن في عقود التجارة الدولية

Vu l'article portant sur :

القانون واجب التطبيق على المنازعات الخاصة بالثمن

publié dans la revue académique de recherche juridique, Université de Bejaia, volume 10/2014, n° 2/2014, pp. 325-344;

Le conseil, après délibération désigne les membres du jury suivant ;

M. KAIS Cherif, Professeur, UMMTO, Président ;

M. MACHOU Ammar, Professeur, UMMTO, Rapporteur ;

M. DELEBECQUES Philippe, Professeur, Université Paris1, Co-directeur ;

M. HAMOUDI Nacer, MCA, Université de Bouira, Examineur ;

M. KEBAILI Tayeb, MCA, UAMB, Examineur ;

Melle HOCINE Farida, MCA, UMMTO, Examinatrice.

1.2.11. Impétrant : BENANTAR Lila

Le Conseil scientifique,

Vu le rapport de soutenabilité rédigé par Monsieur ZOUAIMIA Rachid ; directeur de thèse, Professeur à l'UAMB, en date du 18/06/2015;

Vu le DE n° 98-254 du 17 août 1998, relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire, modifié et complété ;

Vu la thèse présentée intitulée :

الأساليب القانونية لتواجد الاستثمارات الأجنبية

Vu l'article portant sur :

جمعيات حماية المستهلك موجودة أو تحتاج إلى وجود

publié dans la revue académique de recherche juridique, Université de Bejaia, n° 2/2010, pp. 173-190;

Le conseil, après délibération désigne les membres du jury suivant ;

M. KACHER Abdelkader, Professeur, UMMTO, Président ;

M. ZOUAIMIA Rachid, Professeur, UAMB, Rapporteur ;

M. IGLOULI Mohamed, Professeur, UMMTO, Examineur ;

M. AIBOUT Mohand-Ouali, Professeur, UMMTO, Examineur ;

Melle YOUSFI Amel, Professeur, UMBB, Examinatrice ;

M. AIT MANSOUR Kamal, MCA, UAMB, Examineur.

1.3. Mémoires de Magister (Ecole doctorale) :

1.3.1.. Impétrant : SAHEB Younès

Le Conseil scientifique,

Vu le rapport de soutenabilité rédigé par Monsieur LAROUSSE Rabah, directeur de mémoire, Maître de Conférences classe A à la faculté des sciences politiques d'Alger3, en date du 28/05/2015;

Vu le DE n° 98-254 du 17 août 1998, relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire, modifié et complété ;

Vu la copie du mémoire présenté intitulé :

السياسة الفلاحية والتبعية الغذائية في الجزائر: دراسة حالة: مواد غذائية أساسية 2000-2014
Le Conseil scientifique désigne le jury de soutenance suivant :

Monsieur BAGHZOUZ Aomar, Professeur, UMMTO, Président ;
Monsieur LAROUSSE Rabah, MCA, faculté des sciences politiques d'Alger3, Rapporteur ;
Melle BENYOUCEF Nabila, MCA, UMMTO, Examinatrice;

1.3.2.. Impétrante LEGHIMA Fadhila :

Le Conseil scientifique,

Vu le rapport de soutenabilité rédigé par Monsieur TADJER Mohammed, directeur du mémoire, Professeur à l'UMMTO, en date du 15/06/2015;

Vu le DE n° 98-254 du 17 août 1998, relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire, modifié et complété ;

Vu la copie du mémoire présenté intitulé :

أنظمة المرور في البحار

Le Conseil scientifique désigne le jury de soutenance suivant :

Monsieur BOUTOUCHENT Abdenour, MCA, UMMTO, Président ;
Monsieur TADJER Mohammed, Professeur, UMMTO, Rapporteur ;
Monsieur HADDOUM Kamel, Professeur, Université de Boumerdes, Examineur ;

1.3.3.. L'impétrant MAIOUF Athmane:

Le Conseil scientifique,

Vu le rapport de soutenabilité rédigé par Monsieur YAHIAOUI AMAR, directeur du mémoire, Professeur à l'UMMTO, en date du 28/06/2015;

Vu le DE n° 98-254 du 17 août 1998, relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire, modifié et complété ;

Vu la copie du mémoire présenté intitulé :

حماية الأملاك العقارية التابعة للدولة

Le Conseil scientifique désigne le jury de soutenance suivant :

Monsieur KAIS Cherif, Professeur, UMMTO, Président ;
Monsieur YAHIAOUI AMAR, Professeur, UMMTO, Rapporteur ;
Madame SBAIHI Rabéa, MCA, UMMTO, Examinatrice;

1.3.4.. L'impétrante ROUAS Hamida:

Le Conseil scientifique,

Vu le rapport de soutenabilité rédigé par Melle IRZIL Elkahina, directrice du mémoire, MCA à l'UMMTO, en date du 21/06/2015;

Vu le DE n° 98-254 du 17 août 1998, relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire, modifié et complété ;

Vu la copie du mémoire présenté intitulé :

خصوصية عقد التأمين

Le Conseil scientifique désigne le jury de soutenance suivant :

Monsieur BOUTOUCHENT Abdenour, MCA, UMMTO, Président ;
Melle IRZIL Elkahina, MCA, UMMTO, Rapporteur ;
Madame YESSAD Houria, MCA, UMMTO, Examinatrice;

1.3.5.. L'impétrante MOSTEFAOUI Samira:

Le Conseil scientifique,

Vu le rapport de soutenabilité rédigé par Melle IRZIL Elkahina, directrice du mémoire, MCA à l'UMMTO, en date du 20/06/2015;

Vu le DE n° 98-254 du 17 août 1998, relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire, modifié et complété ;

Vu la copie du mémoire présenté intitulé :

البنوك في مواجهة آلية التوريق

Le Conseil scientifique désigne le jury de soutenance suivant :

Monsieur IGLOULI Mohamed, Professeur, UMMTO, Président ;
Melle IRZIL Elkahina, MCA, UMMTO, Rapporteur ;
Madame AIT OUAZZOU Zaina, MCA, UMMTO, Examinatrice ;

1.3.6.. L'impétrante AKLI Linda:

Le Conseil scientifique,

Vu le rapport de soutenabilité rédigé par Melle YESSAD Houria, directrice du mémoire, Professeur à l'UMMTO, en date du 28/06/2015;

Vu le DE n° 98-254 du 17 août 1998, relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire, modifié et complété ;

Vu la copie du mémoire présenté intitulé :

اجراءات التقاضي في النزاعات المتعلقة بالنقل البحري دراسة مقارنة بين التشريع الجزائري والاتفاقيات الدولية

Le Conseil scientifique désigne le jury de soutenance suivant :

Madame OULD RABAH IGLOULI Safia, Professeur, UMMTO, Présidente ;
Melle, YESSAD Houria, MCA, UMMTO, Rapporteur ;
Madame HOCINE Nouara, MCA, UMMTO, Examinatrice ;

1.3.7.. L'impétrant MAUCHE Reda:

Le Conseil scientifique,

Vu le rapport de soutenabilité rédigé par Melle HASSANE Nadia, directrice du mémoire, Professeur à l'UMMTO, en date du 15/06/2015;

Vu le DE n° 98-254 du 17 août 1998, relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire, modifié et complété ;

Vu la copie du mémoire présenté intitulé :

حماية المستهلك من الشروط التعسفية

Le Conseil scientifique désigne le jury de soutenance suivant :

Melle AMAZOUZ Latifa, MCA, UMMTO, Présidente ;
Melle, HACENE Nadia, Professeur, UMMTO, Rapporteur ;
Madame KESSAL Samia, MCA, UMMTO, Examinatrice;

1.3.8.. L'impétrante BOUZIDI Imen:

Le Conseil scientifique,

Vu le rapport de soutenabilité rédigé par Mme OULD RABAH IGLOULI Safia, directrice du mémoire, Professeur à l'UMMTO, en date du 28/06/2015;

Vu le DE n° 98-254 du 17 août 1998, relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire, modifié et complété ;

Vu la copie du mémoire présenté intitulé :

ضمانات المشتري في عقد البيع الإلكتروني

Le Conseil scientifique désigne le jury de soutenance suivant :

Mme. SBAlHI Rabea, MCA, UMMTO, Présidente ;
Mme. OULD RABAH IGLOULI Safia, Professeur, UMMTO, Rapporteur ;
Melle. AMAZOUZ Latifa, MCA, UMMTO, Examinatrice ;

1.3.9. L'impétrante BOUNSIAR OUIZA:

Le Conseil scientifique,

Vu le rapport de soutenabilité rédigé par M. YAHIAOUI Amar, directeur du mémoire, Professeur à l'UMMTO, en date du 27/06/2015;

Vu le DE n° 98-254 du 17 août 1998, relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire, modifié et complété ;

Vu la copie du mémoire présenté intitulé :

المساواة في الأسرة بين الرجل و المرأة في ضوء القانون الدولي و قانون الأسرة الجزائري

Le Conseil scientifique désigne le jury de soutenance suivant :

M. BOUIZRI Said, MCA, UMMTO, Président;
M. YAHIAOUI Amar, Professeur, UMMTO, Rapporteur ;
Madame DAOUDI STITI Ounissa, MCA, UMMTO, Examinatrice.

1.3.10. L'impétrante SMAIL Djouher:

Le Conseil scientifique,

Vu le rapport de soutenabilité rédigé par M. YAHIAOUI Amar, directeur du mémoire, Professeur à l'UMMTO, en date du 25/06/2015;

Vu le DE n° 98-254 du 17 août 1998, relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire, modifié et complété ;

Vu la copie du mémoire présenté intitulé :

إشكالية تنفيذ القرارات القضائية الدولية، قرارات محكمة العدل الدولية وقرارات المحكمة الجنائية الدولية كنماذج

Le Conseil scientifique désigne le jury de soutenance suivant :

M. KHELIFANE Karim, Professeur, ENSSP/Alger, Président ;

M. YAHIAOUI Amar, Professeur, UMMTO, Rapporteur ;

M. MEBARKI Ali, MCA, UMMTO, Examineur

1.3.11. L'impétrant LAOUFI Nacer:

Le Conseil scientifique,

Vu le rapport de soutenabilité rédigé par M. YAHIAOUI Amar, directeur du mémoire, Professeur à l'UMMTO, en date du 29/06/2015;

Vu le DE n° 98-254 du 17 août 1998, relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire, modifié et complété ;

Vu la copie du mémoire présenté intitulé :

خصوصية متابعة مرتكبي الجرائم أمام المحاكم الدولية بين الفصل السابع من ميثاق الأمم المتحدة و الآليات الاتفاقية

Le Conseil scientifique désigne le jury de soutenance suivant :

M. SADOUK Omar, Professeur, UMMTO, Président ;

M. YAHIAOUI Amar, Professeur, UMMTO, Rapporteur ;

M. AMMARI Tahar Eddine, MCA, UMMTO, Examineur

1.3.12.. L'impétrante OUGUENI Safia :

Le Conseil scientifique,

Vu le rapport de soutenabilité rédigé par M. YAHIAOUI Amar, directeur du mémoire, Professeur à l'UMMTO, en date du 28/06/2015;

Vu le DE n° 98-254 du 17 août 1998, relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire, modifié et complété ;

Vu la copie du mémoire présenté intitulé :

الخصومة القضائية الدولية أمام محكمة العدل الدولية

Le Conseil scientifique désigne le jury de soutenance suivant :

M. SADOUK Omar, Professeur, UMMTO, Président ;

M. YAHIAOUI Amar, Professeur, UMMTO, Rapporteur ;

Melle NEBBALI Fetta, MCA, UMMTO, Examinatrice.

1.3.13.. L'impétrant DAHMOUN Merzouk :

Le Conseil scientifique,

Vu le rapport de soutenabilité rédigé par M. BAGHZOUZ Aomar, directeur du mémoire, Professeur à l'UMMTO, en date du 30/06/2015;

Vu le DE n° 98-254 du 17 août 1998, relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire, modifié et complété ;

Vu la copie du mémoire présenté intitulé :

أثر سياسة الهجرة على تشغيل المهاجرين في الكيبك دراسة حالة المهاجرين الجزائريين في مدينة
مونترéal 2013/2009

Le Conseil scientifique désigne le jury de soutenance suivant :

M. KACHER Abdelkader, Professeur, UMMTO, Président ;

M. BAGHZOUZ Aomar, Professeur, UMMTO, Rapporteur ;

Melle AKKACHE Fadila, MCA, UMMTO, Examinatrice.

Melle BENYOUCEF Nabila, MCA, UMMTO, Examinatrice.

1.3.14.. L'impétrante HEMAIDI Amina :

Le Conseil scientifique,

Vu le rapport de soutenabilité rédigé par Melle BENYOUCEF Nabila, directrice du mémoire, Professeur à l'UMMTO, en date du 29/06/2015;

Vu le DE n° 98-254 du 17 août 1998, relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire, modifié et complété ;

Vu la copie du mémoire présenté intitulé :

تحليل السياسة السكنية الجزائرية في ظل المخططات الإنمائية 2001-2014 : دراسة حالة ولاية
تيزي وزو

Le Conseil scientifique désigne le jury de soutenance suivant :

Melle. AKKACHE Fadila, MCA, UMMTO, Présidente ;

Melle BEN YOUCEF, MCA, UMMTO, Rapporteur ;

M. DRIS Nabil, MCA, Université d'Alger, Examineur.

1.3.15.. L'impétrante LARBI Taous :

Le Conseil scientifique,

Vu le DE n° 98-254 du 17 août 1998, relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire, modifié et complété ;

Vu l'arrêté ministériel n° 131 du 06 juin 2005, fixant les modalités d'organisation de la formation doctorale dans le cadre d'une école doctorale ;

Vu l'extrait du PV du Conseil scientifique de la faculté de droit et des sciences politiques, UMMTO, en date du 20/11/2011, autorisant la candidate LARBI Taous à s'inscrire en 1^{ère} année de magister, spécialité droit du contentieux administratif, pour l'année universitaire 2011-2012, dans le cadre de l'école doctorale de droit et sciences politiques, UMMTO, en tant que major de promotion ;

Vu le rapport de soutenabilité rédigé par Melle IRZIL Elkahina, directrice du mémoire, MCA à l'UMMTO, en date du 10/09/2014, autorisant la soutenance du mémoire préparée sous sa responsabilité par l'étudiante LARBI Tous sur le sujet :

المسؤولية الإدارية البلدية

Vu la copie du mémoire présenté intitulé :

المسؤولية الإدارية للبلدية

Vu l'extrait du PV du Conseil scientifique de la faculté en date du 14/09/2014, proposant la constitution d'un jury de soutenance en vue d'évaluer le mémoire présentée par l'impétrante LARBI Taous intitulé :

المسؤولية الإدارية للبلدية

Vu la décision rectoriale n°114/VVRPGRS/2014 du 09/11/2014 portant notification du jury d'examen du mémoire de magister présenté par l'étudiante LARBI Taous, intitulé :

المسؤولية الإدارية للبلدية

Vu le rapport de synthèse rédigé par Madame TALEB Nacira, Professeur à l'UMMTO, présidente du jury d'examen, présenté en date du 07/06/2015, confirmant l'acte de plagiat manifeste constaté dans le mémoire de l'étudiante LARBI Taous, sur la base du rapport d'expertise, rédigé en date du 13/05/2015, par Madame CHEKLAT Rahma, MCA, UMMTO, membre examinateur ;

Vu le rapport réplique de Melle IRZIL Elkahina, en date du 15/06/2015 ;

Le Conseil scientifique, après lecture des rapports des experts, de synthèse et de réplique, et, après délibération conformément à la réglementation en vigueur régissant les modalités d'évaluation et de décision sur les travaux de recherche en pos-graduation, dit que le processus de soutenance ne peut être mené à terme pour l'étudiante LARBI Taous pour cause de plagiat manifeste. Par conséquent demande à l'autorité administrative de prendre la décision d'exclusion de l'étudiante de la formation doctorale.

1.4. Propositions de nouveaux projets de recherche de type Cnepru pour 2016 :

Le Conseil scientifique,

1.4.1 . Projet soumis par Madame DAOUDI STITI Ounissa :

Vu les critères de recevabilité de nouveaux projets arrêtés par le MESRS (Avis publié sur le site par Direction Générale des Enseignements et de la Formation Supérieurs, Direction de la Formation Doctorale et l'Habilitation Universitaire, Sous-direction de la Recherche-Formation et l'Habilitation Universitaire) ;

Vu la note émanant des services du VRPGRS, n° 116 en date du 03/03/2015, reçue à la faculté de droit et des sciences politiques en date du 03/03/2015, enregistrée sous le n° 74, portant expertise et validation des bilans, rapports 2014 et propositions de projets de recherche de type Cnepru pour la session ordinaire 2015, modifiée par la note adressée aux établissements faisant ressortir la désactivation de la validation des projets et qu'une période sera ouverte spécialement pour cette opération du 21 au 27 juin 2015 et que l'inscription et soumission des nouveaux projets (exercice 2016)est reportées au début septembre 2015 ;

Vu le canevas de proposition présenté en date du 28/06/2015 par **Madame DAOUDI STITI Ounissa**, MCA, UMMTO;

Vu la pertinence du sujet proposé par l'équipe, intitulé « **la protection de la famille à la lumière du droit algérien** » ;

Vu l'équipe proposée et composée de ;

- Mme. DAOUDI STITI Ounissa, MCA, UMMTO ;

- M. KIROUANI Dhaouia, MCB, UMMTO ;
- Mme. HAMED-SIAD Nabila, MAA, doctorante, UMMTO;
- Mme ALI AHMED Rachida, MAA, doctorante, UMMTO ;
- Mme. BEN CHABANE Hakima, (doctorante en 1ère année classique) UMMTO ;

Le conseil scientifique valide la proposition ci-dessus formulée.

1.4.2 . Projet soumis par Madame OULD RABAH IGLOULI Safia :

Vu les critères de recevabilité de nouveaux projets arrêtés par le MESRS (Avis publié sur le site par Direction Générale des Enseignements et de la Formation Supérieurs, Direction de la Formation Doctorale et l'Habilitation Universitaire, Sous-direction de la Recherche-Formation et l'Habilitation Universitaire) ;

Vu la note émanant des services du VRPGRS, n° 116 en date du 03/03/2015, reçue à la faculté de droit et des sciences politiques en date du 03/03/2015, enregistrée sous le n° 74, portant expertise et validation des bilans, rapports 2014 et propositions de projets de recherche de type Cnepru pour la session ordinaire 2015, modifiée par la note adressée aux établissements faisant ressortir la désactivation de la validation des projets et qu'une période sera ouverte spécialement pour cette opération du 21 au 27 juin 2015 et que l'inscription et soumission des nouveaux projets (exercice 2016) est reportées au début septembre 2015 ;

Vu le canevas de proposition présenté en date du 28/06/2015 par **Madame OULD RABAH IGLOULI Safia**, Professeur, UMMTO

Vu la pertinence du sujet proposé par l'équipe, intitulé «**les mécanismes juridiques de protection du consommateur en droit algérien** » ;

"الآليات القانونية لحماية المستهلك في القانون الجزائري"

Vu l'équipe proposée et composée de ;

- Mme OULD RABAH IGLOULI Safia, Professeur, UMMTO;
- Mme. ZEROUAK AICHA, doctorante en deuxième année LMD, UMMTO;
- Mlle. KADI Fahima, doctorante en deuxième année LMD, UMMTO
- Mlle. NABI Meriem, doctorante en première année LMD, UMMTO;
- Mme. ILAM Rachida, doctorante en deuxième année LMD, UMMTO;
- M. LAROUL Ahmed, doctorant en deuxième année LMD, UMMTO;

Le conseil scientifique valide la proposition ci-dessus formulée.

1.4.3. Projet soumis par Madame SBAIHI Rabéa :

Vu les critères de recevabilité de nouveaux projets arrêtés par le MESRS (Avis publié sur le site par Direction Générale des Enseignements et de la Formation Supérieurs, Direction de la Formation Doctorale et l'Habilitation Universitaire, Sous-direction de la Recherche-Formation et l'Habilitation Universitaire) ;

Vu la note émanant des services du VRPGRS, n° 116 en date du 03/03/2015, reçue à la faculté de droit et des sciences politiques en date du 03/03/2015, enregistrée sous le n° 74, portant expertise et validation des bilans, rapports 2014 et propositions de projets de recherche de type Cnepru pour la session ordinaire 2015, modifiée par la note adressée aux

établissements faisant ressortir la désactivation de la validation des projets et qu'une période sera ouverte spécialement pour cette opération du 21 au 27 juin 2015 et que l'inscription et soumission des nouveaux projets (exercice 2016) est reportées au début septembre 2015 ;

Vu le canevas de proposition présenté en date du 28/06/2015 par **Madame SBAlHI Rabéa**, MCA, UMMTO

Vu la pertinence du sujet proposé par l'équipe, intitulé ;

"الضبط العمراني بين التشريع والتطبيق العلمي"

- Vu l'équipe proposée et composée de ;
- Mme. SBAlHI Rabéa, MCA, UMMTO;
- Mme. SBAA Djamila, doctorante en première année LMD, UMMTO;
- M. BACHOUCE Youcef, doctorant en première année LMD, UMMTO ;

Le conseil scientifique valide la proposition ci-dessus formulée.

1.4.4. Projet soumis par Monsieur IGLOULI Mohamed :

Vu les critères de recevabilité de nouveaux projets arrêtés par le MESRS (Avis publié sur le site par Direction Générale des Enseignements et de la Formation Supérieurs, Direction de la Formation Doctorale et l'Habilitation Universitaire, Sous-direction de la Recherche-Formation et l'Habilitation Universitaire) ;

Vu la note émanant des services du VRPGRS, n° 116 en date du 03/03/2015, reçue à la faculté de droit et des sciences politiques en date du 03/03/2015, enregistrée sous le n° 74, portant expertise et validation des bilans, rapports 2014 et propositions de projets de recherche de type Cnepru pour la session ordinaire 2015, modifiée par la note adressée aux établissements faisant ressortir la désactivation de la validation des projets et qu'une période sera ouverte spécialement pour cette opération du 21 au 27 juin 2015 et que l'inscription et soumission des nouveaux projets (exercice 2016) est reportées au début septembre 2015 ;

Vu le canevas de proposition présenté en date du 29/06/2015 par **Monsieur IGLOULI Mohamed**, Professeur, UMMTO

Vu la pertinence du sujet proposé par l'équipe, intitulé

دور القانون الدولي للاستثمار في إيجاد التوازن بين الدولة والمستثمر

Vu l'équipe proposée et composée de ;

- M. IGLOULI Mohamed, Professeur, UMMTO;
- Melle MEBARKI Souhila, doctorante, UMMTO,
- NEBBAR Tassadit, doctorante, UMMTO,
- BEY Zakaria, doctorant, UMMTO,
- ZEOUCHE Abderraouf, doctorant, UMMTO

1.4.5.. Projet soumis par Melle YESSAD Houria:

Vu les critères de recevabilité de nouveaux projets arrêtés par le MESRS (Avis publié sur le site par Direction Générale des Enseignements et de la Formation Supérieurs, Direction de la Formation Doctorale et l'Habilitation Universitaire, Sous-direction de la Recherche-Formation et l'Habilitation Universitaire) ;

Vu la note émanant des services du VRPGRS, n° 116 en date du 03/03/2015, reçue à la faculté de droit et des sciences politiques en date du 03/03/2015, enregistrée sous le n° 74,

portant expertise et validation des bilans, rapports 2014 et propositions de projets de recherche de type Cnepru pour la session ordinaire 2015, modifiée par la note adressée aux établissements faisant ressortir la désactivation de la validation des projets et qu'une période sera ouverte spécialement pour cette opération du 21 au 27 juin 2015 et que l'inscription et soumission des nouveaux projets (exercice 2016) est reportées au début septembre 2015 ;

Vu le canevas de proposition présenté en date du 29/06/2015 par **Melle YESSAD Houria**, Professeur, UMMTO

Vu la pertinence du sujet proposé par l'équipe, intitulé

« **Les mutations du droit sous l'influence des nouvelles technologies** »

Vu l'équipe proposée et composée de ;

- Melle. YESSAD Houria, MCA, UMMTO;
- M. BENMAMMAR Sofiane, MAA, doctorant, UMMTO;
- M. NAIT AMAR Ali, doctorant en première année classique, UMMTO;
- Melle. GOUMIRI Hamida, doctorante en première année classique, UMMTO;

1.5. Demande d'intégration dans des équipes de recherche de type Cnepru:

1.5.1 KHALFOUN Amine

Vu les critères de recevabilité de nouveaux projets arrêtés par le MESRS (Avis publié sur le site par Direction Générale des Enseignements et de la Formation Supérieurs, Direction de la Formation Doctorale et l'Habilitation Universitaire, Sous-direction de la Recherche-Formation et l'Habilitation Universitaire) ;

Vu la demande présentée en date du 29/06/2015 par l'enseignant chercheur doctorant **KHALFOUN Amine**;

Vu l'avis favorable de **M. BAGHZOUZ Aomar**, professeur au département des sciences politiques, d'intégrer Monsieur **KHALFOUN Amine** dans le projet qu'il dirige intitulé :

« Problématique de paix et de sécurité internationales à l'ère des grandes puissances »

Agrée sous le code : G02L01UN 15012013 0014, effectif a compté du 01/01/2013 ;

Le Conseil scientifique valide la proposition d'intégration de Monsieur KHALFOUN Amine dans le projet de recherche Cnepru, intitulé :

« **Problématique de paix et de sécurité internationales à l'ère des grandes puissances** »

1.5.2. DERRADJI Lahoul

Vu les critères de recevabilité de nouveaux projets arrêtés par le MESRS (Avis publié sur le site par Direction Générale des Enseignements et de la Formation Supérieurs, Direction de la Formation Doctorale et l'Habilitation Universitaire, Sous-direction de la Recherche-Formation et l'Habilitation Universitaire) ;

Vu la demande présentée en date du 14/06/2015 par le doctorant **DERRADJI Lahoul**, 1ère année doctorat, UMMTO ;

Vu l'avis favorable de Madame **CHEKLAT Rahma**, MCA, UMMTO, d'intégrer Monsieur **DERRADJI Lahoul** dans le projet qu'elle dirige intitulé :

دوائر الأجهزة الرقابية في المحافظة على الأموال العامة

Agrée sous le code : P 00520130070, effectif a compté du 01/01/2014 ;

Le Conseil scientifique valide la proposition d'intégration de Monsieur DERRADJI Lahoul dans le projet de recherche Cnepru, intitulé :

دوائر الأجهزة الرقابية في المحافظة على الأموال العامة

1.5.3. HASSAINE Hamida

Vu les critères de recevabilité de nouveaux projets arrêtés par le MESRS (Avis publié sur le site par Direction Générale des Enseignements et de la Formation Supérieurs, Direction de la Formation Doctorale et l'Habilitation Universitaire, Sous-direction de la Recherche-Formation et l'Habilitation Universitaire) ;

Vu la demande présentée en date du 26/05/2015 par la doctorante **HASSAINE Hamida**, UMMTO ;

Vu l'avis favorable de Madame **HACENE Nadia**, Professeur, UMMTO, d'intégrer Monsieur **HASSAINE Hamida** dans le projet qu'elle dirige intitulé :

المصادر المهنية لقانون العمل

Le Conseil scientifique valide la proposition d'intégration de Melle HASSAINE Hamida au sein du projet de recherche de type Cnepru, intitulé :

المصادر المهنية لقانون العمل

2. Divers :

2.1. Planning des sessions pour dossiers d'habilitation (2015-2016) :

Suite à la réunion du 24/06/2015 regroupant Monsieur le Vice recteur et Mesdames et Messieurs les vices doyens à la post-graduation, à la recherche scientifique, à l'habilitation universitaire, et, sur la base de la communication présentée ce jour au Conseil par Melle Yessad Houria, Vice Doyenne sur l'objet et les recommandations issues de cette réunion, le Conseil scientifique prends note du calendrier des réunions du Conseil scientifique et des CSD suivant le planning ci-dessus:

1^{ère} Session : du 15/09/2015 au 30/09/2015 (dépôt des dossiers au rectorat)

- Réunion du **C S D** = 08 octobre 2015 =proposition des rapporteurs.
- Réunion de **C S F** = 15 octobre2015 =validation.
- Transmission des **P V** = 20 octobre 2015 = remettre les dossiers= 1 mois
- Conseil (**C S D- CS F**) =02/12/2015 = validation des rapports et désignation des examinateurs.
- Notification au plus tard= 28 octobre.

2^{ème} Session : du 15/01/2016 au 30/01/2016 (dépôt des dossiers au rectorat)

- Réunion du **C S D** =08 février =propositions des rapporteurs.
- Réunion du **C S F** =15fevrier =validation des rapporteurs.
- Transmission du **P V** = 20 février.
- Notification =au plus tard 28 février.
- Réunions du **C S D et C S F** + 02 avril 2015 = validation des rapports et désignation des examinateurs.

2.2. Expertise d'un polycopié :

Le conseil scientifique,

Vu la copie d'une proposition de polycopié à l'adresse des étudiants de sciences politiques, présentée par Madame LAMRANI Assia, MAA au département des sciences politiques, UMMTO, sur :

سياسات التكامل و الاندماج

Le conseil désigné le Professeur BAGHZOUZ Aomar, du département des sciences politiques pour expertiser le polycopié afin d'autoriser l'enseignante LAMRANI Assia à le mettre à la disposition des étudiants en tant que ce manuel pédagogique.

2.3. Actualisation et validation de la réinscription en doctorat :

Vu le dossier d'inscription du doctorant **GUENFOUD Ramdhan** faisant ressortir l'absence de justificatif de réinscription pour l'année universitaire 2009/2010 ;

Vu les certificats médicaux présentés par monsieur **GUENFOUD Ramdhan** attestant l'état d'incapacité de déplacement de l'intéressé pour valider sa réinscription dans les délais réglementaires requis ;

Vu le certificat administratif délivré le 29/06/2015 par le service de la poste graduation faisant foi de régularisation de la situation pédagogique de l'étudiant **GUENFOUD Ramdhan** sur la base du dossier médicale produit ;

Le conseil valide l'actualisation et la réinscription du doctorant pour l'année universitaire 2009/2010.

2.4. Recommandation :

Le Conseil recommande la nécessité d'accompagner la copie définitive de la thèse ou du mémoire :

- du rapport de soutenabilité du promoteur et,
- de l'autorisation d'impression pour dépôt auprès des services du vice-décanat à la post-graduation de la faculté.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 15h00'.

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus cités.

Le Président du CSF

Professeur KACHER Abdelkader

Le secrétariat de séance

Dr. YESSAD Houria, Vice Doyenne